



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 54184

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences induites par l'extension de la validité de la carte d'identité au-delà de la dixième année, tout particulièrement à l'étranger. Si l'on ne peut que saluer le principe de cette extension, dans un souci de simplification, nombre de concitoyens ont signalé qu'à l'étranger cette extension n'était pas reconnue par les autorités locales. Par ailleurs, les services de préfecture refusent d'établir une nouvelle carte d'identité pour les personnes détentrices d'une carte valable entre dix et quinze ans. Pour éviter de mettre inutilement en difficulté nos compatriotes à l'étranger, sans qu'ils ne soient obligés de se faire établir un passeport qui grèvera inutilement leur pouvoir d'achat, ne serait-il pas envisageable de permettre le renouvellement de la carte d'identité à sa date d'expiration initiale pour les personnes qui en font la demande.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54184

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3409